

une gestion optimisée des déchets

RESPECTER l'environnement et la réglementation : ne pas brûler les déchets à l'air libre, ne pas les jeter dans la nature ou à l'égout...

ANTICIPER en estimant les quantités de déchets que vous allez produire et identifier les filières d'élimination adaptées. Vous pouvez ainsi répercuter ce coût dans vos devis et préciser vos bonnes pratiques sur ce point à vos clients.

EVITER LES MELANGES en triant au mieux vos déchets.

Déchets de peintures et solvants

Les résidus ou matériaux souillés par des peintures, solvants, vernis, colles, décapants chimiques, pigments, mastics... constituent des déchets dangereux.

Ils doivent suivre une filière de valorisation adaptée.

Matériaux recyclables

Parmi vos déchets, certains sont recyclables : Métaux, alliages, verre ...
Renseignez-vous localement.

La CAPEB
*Confédération de l'artisanat et des
petites entreprises du bâtiment*
s'engage à vos côtés

- Défense des intérêts des entreprises artisanales dans tous ces domaines du développement durable (accès aux marchés publics, promotion des savoir-faire, travail avec les partenaires pour créer les filières de valorisation des déchets manquantes ...)
- Mise en place de sessions de sensibilisation et de formation sur ces différents thèmes.
- Edition de brochures et de guides d'information.

Devenez artisan témoin
en faisant partager votre expérience
sur le développement durable.

contact : Capeb Pays de la Loire - T : 02 40 89 71 47

pour en savoir plus

www.environnement.gouv.fr
www.assohq.org
www.ademe.fr
www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
www.produits-recycles.com/index.htm
www.cstb.fr

et aussi : www.capeb-pays-de-la-loire.fr

Les professionnels du bâtiment
acteurs
du développement durable

fiche métier



SERRURERIE METALLERIE

Je conçois, fabrique et pose avec précautions les éléments de fermeture, de finition mais aussi de sécurité du bâtiment. (garde-corps, protection anti-effraction sur les menuiseries...)

En participant à « l'habillage » des ouvrages, je leur confère un caractère architectural.

J'utilise une diversité de matériaux (métaux ferreux et non ferreux, vitrages de différents aspects,...) dont une grande majorité est recyclable.

CAPEB - T : 02 40 89 71 47 - dec 04



Comment intégrer
le développement durable
dans mon activité quotidienne ?

Nous passons en moyenne plus de 80% de notre temps dans les bâtiments (habitations, écoles, lieux de travail...).

Aussi, un habitat plus sain, plus sûr et plus respectueux de l'environnement est devenu une aspiration légitime de vos clients.

Que proposer à vos clients ?

§ Développer les réalisations « démontables » en vue d'un futur réemploi ou d'un recyclage

§ Assurer la sécurité des personnes et en particulier le dispositif anti-effraction des bâtiments.

Comment choisir les matériaux ?

§ Se renseigner sur l'analyse du cycle de vie des matériaux (étude de l'impact des produits sur l'environnement, de sa fabrication à son retraitement en fin de vie)

§ Demander la fiche de données environnementales si elle existe

§ Utiliser des matériaux et procédés agréés (CSTB, marque NF, avis technique...)

Attention ! Le marquage CE devient obligatoire pour les matériaux et matériel mais ne porte pas sur les performances techniques.

Les installations classées (ICPE)

Suivant le niveau de risque, les installations et ateliers sont soumis à déclaration ou autorisation.

Pour les entreprises de métallerie – serrurerie, cela concerne :

§ le travail mécanique des métaux et alliages, en fonction de la puissance installée

§ l'application de peinture ou vernis, en fonction du volume de produits stockés.

Atelier et chantier à faible nuisance

§ S'assurer de la conformité des machines

§ Séparer les unités de travail

§ Stocker les produits de finition à part

Minimiser le bruit

§ Informer le voisinage avant travaux

§ Utiliser du matériel peu sonore

§ Adapter si possible les horaires de travail

L'utilisation des bâtiments consomme 40 % de l'énergie totale en France (chauffage, climatisation, éclairage...). Elle contribue donc à la production de gaz à effet de serre et à l'amenuisement des réserves naturelles.

La réglementation thermique 2000 (RT 2000) et son évolution en 2005 sur le bâti neuf vise à limiter les gaspillages d'énergie et préserver l'environnement pour les générations futures. Mais des efforts sont aussi à faire sur le bâti ancien.

Que proposer à vos clients ?

§ Privilégier les vitrages à faible émissivité évitant la sensation de parois froides

§ Proposer des stores et brise-soleil pour assurer le confort d'été

§ Munir les vérandas d'ouvrants suffisants pour évacuer la chaleur en excès et favoriser la circulation d'air frais la nuit

§ Mettre en œuvre de joints à rupture de pont thermique.

